Règlement d'entreprise (modèles de dispositions)

Remarque: les [champs bleus] peuvent être modifiés ou complétés en fonction des besoins de l'entreprise.

##### **Préambule**

Variante 1: adoption unilatérale

Ce règlement a été communiqué [personnellement / par affichage] aux travailleurs le [ ] pour consultation avant son entrée en vigueur, afin qu'ils puissent faire des remarques jusqu'au [ ].

Les remarques éventuelles ayant été discutées avec leurs auteurs, le présent règlement est entré en vigueur le [ ]. Sa version définitive a été portée à la connaissance des travailleurs par [distribution / affichage].

Le présent règlement a été soumis à [nom de l'inspection cantonale du travail compétente] en date du [ ] ou porté à sa connaissance en date du [ ].

**Variante 2: adoption par convention**

Le présent règlement a été arrêté d'entente avec [la délégation élue des travailleurs / les travailleurs] en date du [ ].

Le présent règlement a été soumis à [nom de l'inspection cantonale du travail compétente] en date du [ ] ou porté à sa connaissance en date du [ ].

1. PROTECTION DE LA SANTE ET PREVENTION DES ACCIDENTS (*obligatoire*)

Prevention au sein de l'entreprise

1. *Les travailleurs occupés [dans le secteur X, Y, Z / aux tâches X, Y, Z] doivent porter [un casque / des lunettes de protection / des protections auriculaires / des gants / des chaussures de protection].*
2. *Seuls les [travailleurs x, y, z / les contremaîtres] formés peuvent [utiliser les machines x, y, z / effectuer les tâches X, Y, Z / accéder aux locaux X, Y, Z].*
3. *Lors de [l'accomplissement de la tâche X, Y, Z / manipulation d'un produit corrosif / examen du moteur d'une machine], les travailleurs doivent obligatoirement prendre les précautions suivantes: [précautions X, Y, Z / port de protections auriculaires / port de gants spéciaux / mise hors tension de la machine].*
4. *Lorsqu'un défaut est constaté [sur une machine / dans l'entreprise / sur un équipement de sécurité], il doit être signalé immédiatement [à la direction / au responsable de la machine / au technicien].*
5. *Les [machines X, Y, Z / installations de sécurité / dispositifs d'alarme] ne doivent en aucun cas être modifiés, débranchés, contournés ou supprimés.*
6. *Autres mesures de prévention éventuelles.*

PROTECTION DE LA PERSONNALITE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

*La discrimination des travailleurs en raison de leurs caractéristiques personnelles ou de leurs opinions, le harcèlement sexuel et le mobbing ne sont pas tolérés au sein de l'entreprise et doivent être annoncés à la personne de confiance [xyz] [interne / externe] désignée par l'entreprise, au(x) supérieur(s) ou au service du personnel.*

1. ORDRE ET COMPORTEMENT AU SEIN DE L'ENTREPRISE *(si nécessaire)*

# ACCES AUX LOCAUX

*Variantes*

1. *L'entreprise est ouverte de [ 6 / x ] heures à [ 23 / x ] heures. En dehors de ces heures, l'accès [est interdit / n'est possible que sur autorisation / n'est autorisé qu'aux travailleurs x, y, z ].*
2. *L'entreprise est ouverte 24h/24. Les travailleurs ne doivent en principe pas se trouver dans l'entreprise en dehors de leurs heures de travail.*
3. *Les travailleurs [ne peuvent pas faire pénétrer des tiers dans l'entreprise / peuvent faire pénétrer des tiers dans l'entreprise uniquement sur autorisation de x, y, z].*
4. *Chaque travailleur a accès [à tous les locaux de l'entreprise / aux locaux dans lesquels il doit effectuer son travail et aux parties communes / aux locaux dans lesquels il n'est occupé qu'en cas de nécessité].*
5. *Les [bureaux / locaux techniques / locaux X, Y, Z] ne sont accessibles qu'aux [techniciens / travailleurs x, y, z].*
6. *Les vestiaires hommes ou femmes ne sont pas accessibles aux travailleurs du sexe opposé.*
7. *Chaque travailleur doit porter un badge d'identification.*
8. *Chaque travailleur doit [timbrer au début et à la fin du travail/ annoncer son arrivée et son départ à son supérieur / faire viser ses heures de travail par son/ses supérieur(s)].*
9. *La cantine n'est accessible que de [7 / x] à [21 / x] heures.*

CONSOMMATION AU SEIN DE L'ENTREPRISE

*Variantes*

1. *Il est d'interdit de manger [au poste de travail X, Y, Z/ durant les heures de travail].*
2. *La consommation de boissons alcoolisées et de substances soumises à la Loi sur les stupéfiants (LStup) est interdite [au poste de travail / durant les heures de travail].*
3. *Au sein du bâtiment, la fumée est autorisée uniquement [dans les locaux fumeurs / au poste de travail].*
4. *Il est interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment.*
5. *Il est interdit de fumer [sur l'ensemble du site de l'entreprise / dans les zones X, Y, Z du site de l'entreprise].*

*Exceptions pour certains établissements particuliers:*

1. *Etablissements mentionnés à l'art. 7 de l'ordonnance concernant le tabagisme passif (OPTP): la fumée est [autorisée / interdite] dans les locaux.*
2. *Dans les cas mentionnés à l'art. 7, al. 1, let. a ou b, OPTP: les employés peuvent demander à travailler dans un local non fumeur.*
3. *Locaux officiellement fumeurs: la fumée est autorisée. Les employés peuvent y travailler uniquement s'ils ont donné leur accord par écrit.*
4. *Fumoirs dans les restaurants: les employés peuvent travailler dans les zones fumeurs des restaurants ou des hôtels uniquement s'ils ont donné leur accord par écrit.*

PROPRETE DANS L'ENTREPRISE

Variantes

1. *Les travailleurs chargés [de la manipulation des matériaux X, Y, Z / des tâches X, Y, Z] doivent [se laver les mains / se désinfecter / porter des vêtements de protection] [avant le travail / avant de pénétrer dans les locaux X, Y, Z].*
2. *Les [blouses / chapeaux / chaussons de protection] doivent être [jetés / remis à la buanderie chaque jour / chaque semaine] après usage.*

## *Les [lavabos / douches / buanderies] peuvent être utilisés [à la fin du travail / en cas de besoin].*

1. *Quand ils le quittent, les travailleurs doivent laisser leur poste de travail propre.*

## *Les travailleurs sont responsables du nettoyage des [machines X, Y, Z / de leur poste de travail / des locaux X, Y, Z].*

1. *Les animaux ne sont pas admis dans l'entreprise.*

UTILISATION DES INSTALLATIONS DANS L'ENTREPRISE

Variantes

1. *Il est interdit de sortir du matériel de l'entreprise.*
2. *Les [machines X, Y, Z / locaux X, Y, Z] ne peuvent être utilisés que pour [les tâches X, Y, Z].*
3. *Les machines X, Y, Z [doivent être débranchées après utilisation / ne doivent pas être débranchées].*
4. *Les [tâches X, Y, Z] doivent être effectuées [dans l'ordre X, Y, Z / selon le processus X, Y, Z].*
5. *Les [travailleurs x, y, z] doivent effectuer [chaque jour /chaque semaine / chaque mois] un [contrôle / une vidange / un test de la machine X, Y, Z].*
6. *L'utilisation des installations à des fins privées [n'est possible que sur autorisation / n'est pas permise / est autorisée en-dehors des heures de travail].*
7. SANCTIONS *(facultatif)*

*Une violation du règlement d'entreprise entraîne des sanctions ([rappel, avertissement, amende, mutation, licenciement, ...]).*

Signature(s) [de l'employeur / du représentant de l'employeur /en cas d'adoption unilatérale, de la présidence de la délégation des travailleurs ou des travailleurs directement si le règlement a été adopté par convention].